



Enquête sur la conservation et la communication (maisons d'écrivain et associations d'amis d'auteur)

42 lieux et associations
Mars 2017

Pour faire suite aux 14^{es} Rencontres de Bourges, qui ont permis de traiter des conditions de conservation des collections dans les maisons d'écrivain et chez les associations d'amis d'auteur possédant des fonds, cette seconde enquête avait pour objectif d'étudier l'autre volet de ce thème : **conservation et communication au public**.

La Fédération nationale des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires consacre donc ses journées d'étude annuelles de 2017 à : **Conserver pour communiquer**. Le groupe de travail en charge de la préparation de ce colloque a pu, à partir des réponses à cette enquête, établir un état des lieux des pratiques dans ce domaine.

L'objectif est d'orienter les débats de nos Journées d'étude sur des réponses concrètes à apporter à nos adhérent(e)s. L'enquête était basée sur un questionnaire en 4 grands points : l'accroissement des collections, les budgets, la préparation des documents et les restrictions appliquées à la communication.

A noter : les répondants à cette 2nde enquête ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui avaient renseigné la 1^{ère} consultation sur les conditions de conservation pour les 14^{es} Rencontres de Bourges.

De décembre 2016 à mars 2017, **160** lieux et associations **membres de la Fédération** ont été interrogés. **42** réponses ont été collectées (soit un peu plus de **26 %**) et exploitées via Excel. Les premières questions nous ont permis de mieux connaître les répondants :

TYPES DE STRUCTURES :

- **70 %** de maisons d'écrivain (dont la plus grande en termes de fréquentation et 4 maisons privées),
 - **27,5 %** de musées littéraires (parfois avec bibliothèques),
 - **10 %** de bibliothèques (liées ou non avec des maisons ou musées),
 - **12,5 %** d'associations (les 3/4 d'entre elles gestionnaires d'une maison),
- d'où la non-concordance des chiffres en % car certains ont donc répondu deux fois,
- et enfin 1 jardin.

A signaler deux réponses non exploitables : le jardin, non concerné par les questions, et un lieu géré par le CMN, qui n'a pas souhaité répondre à la place de sa tutelle.

Les questions suivantes concernent les moyens alloués à l'accroissement des collections, les conditions et les éventuelles restrictions de communication (chercheurs et grand public) :

1. ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS

a) Quel est votre budget annuel consacré à l'enrichissement des collections ?

2 budgets fixes ; 28 budgets modifiables selon les opportunités ; 7 sans budget ; 3 ne savent pas. En résumé, environ 25 % des répondants n'ont pas de moyens pour enrichir leur collection.

- Les 2 lieux qui ont un budget fixe sont très différents. L'un est une maison appartenant à un département, où une somme globale modeste (10 000 euros) est attribuée chaque année, à se partager entre 13 musées. L'autre est un musée municipal, avec un budget annuel de 35 000 euros pour l'accroissement de ses collections. **Des situations diamétralement opposées !**

- De 200 à 20 500 euros pour les 28 autres ; 50 000 euros à se partager à 4 dans un département... Là aussi **toutes les options sont possibles...**

Remarques :

- Quand les lieux sont gérés par des départements, le budget est souvent **une enveloppe globale à se partager** entre lieux patrimoniaux.

- Parmi les "sans budget", il est étonnant de voir **quelques maisons importantes...** Les lieux privés quant à eux se débrouillent en fonction de leurs **fonds propres**.

b) Bénéficiez-vous de subventions pour vos achats ? Si oui, qui sont vos partenaires ?

19 reçoivent des subventions ; 18 n'en ont pas ; 3 non-réponses (associations ou privés).

Sur les 19 qui reçoivent des aides diverses :

- 8 sont soutenus par l'Etat ;

- 16 par les Régions (FRAM, DRAC...) ;

→ parmi eux, 6 sont aidés à la fois par l'Etat et leur région.

- 1 par l'Etat et des partenaires privés (mécénat).

- 1 seule municipalité citée (pour un musée très important...).

- **Aucune réponse** sur des soutiens financiers de départements ou d'intercommunalités.

c) Disposez-vous d'un budget annuel pour la restauration des collections ?

20 OUI ; 18 NON (toutes les associations, les privés et quelques lieux importants) ; 2 non-réponses.

Il est inquiétant de voir qu'à peu près **la moitié** des possesseurs de collections n'ont pas de moyens à consacrer à la restauration...

2. PREPARATION DES DOCUMENTS DESTINES A LA COMMUNICATION

a) Comment organisez-vous la communication aux chercheurs ? Sur rendez-vous ? Sur liste ?

- La grande majorité (33) impose, ou a minima préfère, une prise de **rendez-vous**. Avec une procédure plus ou moins précise (demande d'autorisation écrite adressée au conservateur, etc)... Souvent un simple appel téléphonique suffit.

- **Accueil personnalisé** dans quelques rares cas (préparation en amont avec l'archiviste).

- 2 préfèrent sur liste.

- 5 ne communiquent pas leurs documents (ou pas encore).

b) Quelle est votre amplitude d'ouverture ?

Aux heures d'ouverture du lieu au public, dans la très grande majorité.

Dans quelques très rares cas, horaires personnalisés, modulables en fonction de la demande.

c) Disposez-vous d'un local dédié à la consultation ?

22 OUI ; 16 NON ; 2 non-réponses (associations).

Salle de lecture, de bibliothèque, de documentation, de réunion, un bureau, dans le bureau d'un agent, ... **chacun fait au mieux en fonction de ses locaux.**

Un répondant précise que son local de consultation est "éloigné de la zone d'accueil du public"...

d) Comment traitez-vous les marginalia ?

- Question très mal comprise, sauf par les bibliothécaires : **6** "je ne comprends pas la question").
- **15** non-réponses.
- "Nous n'en avons pas" (7).
- "Pas de traitement spécifique" (2).
- "Au cas par cas" (1).
- "Communiquées avec prudence" (1)
- "Dans des pochettes Mylar" (1).
- "Traitement chronologique et alphabétique" (1).
- "Prises en compte aussi bien en matière de protection des documents précieux que de description catalographique" (1).

e) Avez-vous une politique de numérisation des documents rares/précieux ?

22 OUI ; 16 NON ; 2 non-réponses (1 privé ; 1 association).

Pour certains, c'est une autre institution qui est en charge de cette question (bibliothèque, médiathèque...).

f) Comment organisez-vous la communication des documents conservés, rares ou précieux, auprès des visiteurs ?

- Expositions temporaires : **19** réponses.
- Publications : **13** réponses.
- Site Internet, etc : **9** réponses.
- Prêt d'oeuvres à d'autres musées : **4** réponses.

Souvent **plusieurs** de ces solutions sont utilisées par un même lieu pour mettre en valeur ses collections (pour **14** des répondants).

- Communication aux chercheurs seulement : **2** réponses.
- "Rien n'est prévu pour le moment" : **3** réponses.

La valorisation lors des manifestations nationales a été également citée.

3. CONSACREZ-VOUS UN BUDGET SPECIFIQUE POUR LA CONSTITUTION D'UNE BIBLIOTHEQUE DE L'AUTEUR QUE VOUS REPRESENTEZ (EDITIONS RARES, TIRAGES, LIVRES DEDICACES...)?

17 OUI ; 20 NON. 3 non-réponses (une association gestionnaire de lieu ; un privé ; un lieu dépendant d'un département).

Parmi les 17 OUI, la plupart des lieux "importants" en taille et en budget, mais aussi quelques-uns plus modestes, et une association.

Il est donc difficile de tirer une conclusion générale de ce résultat.

4. DISPOSEZ-VOUS D'UN REGLEMENT POUR LA COMMUNICATION ?

13 OUI ; 25 NON. 2 non réponses (une association gestionnaire de lieu ; un privé).

Les 25 qui déclarent ne pas avoir de règlement écrit appliquent tout de même des règles de consultation (*voir ci-après*).

a) Quelles sont les restrictions que vous appliquez ?

Réponses diverses mais allant toutes dans le même sens :

- Accord préalable de la direction/conservation.
- Etudiants et chercheurs uniquement.
- Justification de la recherche.
- Consultation en présence d'un responsable, surveillance.
- Application de conditions de manipulation (futons ; crayon de papier ; photo numérique).
- Dans certains cas, communication de documents scannés ou de facsimilés.
- Application des règles en vigueur dans les bibliothèques patrimoniales.

b) Avez-vous des documents non communicables ?

25 OUI ; 12 NON. 3 non-réponses.

c) Les raisons de la non-communication sont-elles liées :

- à un interdit de l'auteur : 7 OUI.
- à des raisons de sécurité : 11 OUI.
- à la préciosité des documents : 16 OUI.
- à l'état de conservation des documents : 20 OUI.

Pour certains, plusieurs de ces critères peuvent se cumuler bien entendu.

Les **commentaires** laissés par les répondants à la fin du questionnaire sont plutôt des **précisions** sur leur manque de moyens...

- Beaucoup réussissent tout de même à acheter des oeuvres grâce au **mécénat**, aux dons des visiteurs, à l'activité des **Amis du musée**...

- Quelques-uns ont enrichi leurs collections avec des **donations**.

- Le fait de devoir, pour certains, **partager un budget global** avec d'autres sites patrimoniaux est paralysant en termes d'acquisitions.

- Le positionnement de la maison d'écrivain, à proximité d'une bibliothèque importante par exemple, peut être problématique pour l'obtention de subventions pour les collections. Elle se trouve alors réorientée vers des demandes d'aides plus en rapport avec le volet **touristique**...

